

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Convention avec l'AP-HM relative aux partenariats avec l'Espace Santé.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport, à intervenir avec l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (AP-HM) relative à :

- l'organisation d'une consultation d'une équipe des CeGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) au sein de l'Espace Santé de l'AP-HM au rythme d'une séance bimensuelle.
- la mise en œuvre d'actions conjointes entre la PMI et l'Espace Santé dans les locaux des Maisons de la Solidarité et de l'Espace Santé.

Cette convention n'a pas d'incidence financière pour le Département.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée